### **MAIRIE DE VILLE**

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 JUILLET 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme Avot, procuration à M. Barbillon - M. Brunel, procuration à M. Valck

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 17 juin 2011 adopté.

## Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Oise a fait parvenir le 11 mai 2001 un projet concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet a été communiqué à chaque membre du conseil municipal pour que chacun puisse en avoir pris connaissance avant cette réunion. Il appartient au conseil de délibérer et de donner un avis sur chaque point pour lequel la commune est concernée.

Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et après en avoir délibéré :

- concernant le retrait de la commune de Solente de la commune du Pays Noyonnais et son rattachement à la communauté de communes du Pays des Sources,

le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable

- Concernant la dissolution du syndicat d'électrification « Force 8 » et son rattachement à un syndicat d'électrification départemental,

le conseil municipal à l'unanimité, considérant qu'un syndicat départemental représenterait une gestion et une administration trop complexes et qu'il serait difficile dans ce contexte, pour une petite commune, d'avoir une réelle représentativité, refuse ce rattachement.

-Concernant le syndicat des eaux et l'assainissement,

le conseil municipal à l'unanimité, prenant note qu'à court terme, il n'et pas prévu de transfert de compétence dans ces domaines vers une intercommunalité mais que cela sera prévu à long terme, demande à être consulté le moment venu.

- Concernant le Syndicat de la Divette,

le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable au maintien du syndicat, le bassin hydrographique de la Divette s'inscrivant dans plusieurs territoires géographiques et ne pouvant être rattaché à une seule intercommunalité.

- Concernant la perspective de la réalisation de deux pays dans le Compiégnois,

le conseil municipal à l'unanimité, demande que chaque conseil municipal des communes concernées soit consulté et suffisamment informé au préalable afin de pouvoir délibérer valablement.

Monsieur le maire est chargé de transmettre ces avis à Monsieur le Préfet.

#### Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit les crédits budgétaires de l'exercice 2011 :

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant		
65	6574		SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PRIVES (Mutuelle)	55,00 €		
23	2315	155	INSTALLATIONS,MATERIEL, OUTILLAGES TECHNIQUES	2 550,00 €		
022	022		DEPENSES IMPREVUES	-2 605,00 €		
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 550,00 €		

Recettes

	Chapitre	Article	Opération	Nature					Montant
ĺ	021	021	OSS	VIREMENT	DE	LA	SECTION	DE	2 550,00 €
				FONCTIONN	ĺ				

#### Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 2 342.93 € provenant de la CNP pour remboursement du salaire de Monsieur Leroy lors de son arrêt en accident du travail (première partie).

Fait à Ville, le 11 juillet 2011 Le Maire, Philippe BARBILLON